REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258402304-20211215-DELIB_2021_

COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

Le mercredi quinze décembre deux mille vingt et un à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT** **en formation générale**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	41 +13	54
Quorum		52
Total des voix (P73 +R17)		90
Majorité absolue		46

ETAIENT PRESENTS :

24 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mmes.	**Marie-Laurence ANZALONE,** déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
M.	**Roland CARLIER**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	**Elisabeth CLAUZIER,** déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
M.	**Benoit DUFAY**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Mme.	**Natacha ESMIEU,** déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
MM.	**Louis-Pierre FABRE,** délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme.	**Sylvie GREGOIRE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
M.	**Dominique INNOCENTI,** délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme.	**Dominique LIBES**, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	**Gilles MEGIS**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme.	**Isabelle PORTEFAIX**, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	**Jean-Louis ROBERT**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mmes.	**Mireille SUEUR**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Joanne TEXTORIS, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	**Pierre-Yves VADOT,** délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

8 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

M.	**Jean-Pierre SERRUS**, délégué du Conseil Régional Sud PACA
Mmes.	**Bénédicte MARTIN,** déléguée du Conseil Régional Sud PACA
	Marion MAGNAN, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
	Elisabeth JACQUES, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
	Hélène GENTE-CEAGLIO, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
MM.	**Jean-François LOVISOLO**, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse
	Christian MOUNIER, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse
	Christian HUBAUD, délégué du Conseil Départemental des Hautes Alpes

REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258402304-20211215-DELIB_2021_

9 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

MM.	**Vincent DAVAL,** délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
	Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
	Denis HUET, délégué de Manosque, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Mme.	**Marie-Christine LAZARO,** déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
MM.	**Jean-Pierre PAPPALARDO,** délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
	Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
	Jean-Christophe SIMON, délégué du Poët, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
Mme.	**Céline SORRIBAS,** déléguée de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
M.	**Jean-Pierre SEISSON,** délégué de Châteaurenard, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :

1 représentant du département disposant de 5 voix :

M.	**Didier REAULT**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Hélène GENTE-CEAGLIO

12 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	**Jean-Michel ARNAUD**, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT
Mme.	**Sylvie BELMONTE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Sylvie GREGOIRE
MM.	**Yvan BOURELLY**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Natacha ESMIEU
	Christian CHIAPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par Elisabeth CLAUZIER
Mme.	**Sophie HOSTALERY**, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Benoit DUFAY
MM.	**Robert TCHOBDRENOVITCH**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Pierre-Yves VADOT
	Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Philippe GINOUX
	Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par André ROUSSET
Mmes.	**Noëlle TRINQUIER**, déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse par Jean--François LOVISOLO
	Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Juan MORENO
M.	**Félix BOREL,** délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Christian MOUNIER

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

Mme	**Véronique BOUTEILLE**, SMAVD
MM.	**Pascal BREBION,** Commune de la Roque d'Anthéron
	Gilles BRIERE, Conseil Départemental de Vaucluse
Mme.	**Frédéric COUTAZ**, SMAVD
MM.	**Odilon DESMOULINS**, SMAVD
	Christian DODDOLI, SMAVD
	Johan GARRIGOU, SMAVD
	Roland GIRAUD, Commune de Villeneuve
	Julien GOBERT, SMAVD
	Patrick JUNQUA, Conseil Départemental des Bouches du Rhône
Mmes.	**Margaux KNISPEL,** Métropole Aix Marseille Provence
	Béatrice MAYEN, Région Sud
	Céline MIAILHE, SMAVD
MM.	**Olivier NALBONE**, Région Sud
	Philippe PICON, SMAVD
Mmes.	**Amélie RINGEADE**, SMAVD
	Claudine TREZZY, Conseil Départemental des Bouches du Rhône

REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258402304-20211215-DELIB_2021_

Délibération-Motion n° 2021-82
Carte générale

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

Motion pour amender la Feuille de Route pour la restauration de l'Etang de Berre présentée le 24 septembre 2021

Le Comité Syndical du SMAVD se réjouit de la volonté de l'Etat de poursuivre la réhabilitation de l'Etang de Berre.

Toutefois, le Comité Syndical regrette fortement que la feuille de route pour la restauration de l'Etang de Berre présentée en réunion publique le 24 septembre 2021 à Saint-Chamas ne prévoit que des actions à destination de ce dernier milieu.

Cette feuille présente en effet 19 actions concernant l'Etang de Berre contre aucune concernant la Durance, ce qui contredit le principe d'approche globale des territoires Berre – Crau – Durance. Cette échelle de gestion est pourtant la seule pertinente étant donné que toute modification des conditions d'alimentation de l'un des trois milieux a des effets sur les deux autres.

Cela est particulièrement vrai dans cette feuille de route avec la proposition centrale consistant à diminuer les quotas des rejets à l'Etang de Berre en les faisant passer de 1,2 Milliards de m3 à 900 000 Millions de m3 qui aura mécaniquement comme effet d'augmenter d'autant les restitutions en Basse Durance.

Depuis le Plan Barnier de reconquête de l'Etang de Berre en 1994, il s'agit de la troisième augmentation des restitutions d'eau et de limons vers la Basse-Durance, ce qui fait que plus de 2 Milliard de mètres cube d'eau sont rejetés chaque année en Durance .

Jusqu'à maintenant et malgré les demandes et alertes du SMAVD sur les conséquences potentielles ou prévisibles de ces rejets, ceux-ci n'ont été accompagnés d'aucune étude d'impact, ni de mesures d'accompagnement en vue d'atténuer leurs effets.

Les 50 km de la Basse-Durance concernés par ces rejets constituent un formidable milieu qui est le trait d'union entre le nord des Bouches-du-Rhône et le sud Vaucluse. Il représente un trésor de biodiversité, très fragile avec nombre d'espèces très menacées, pour lesquelles la Durance est un des derniers habitats et refuge en Europe. Cette partie de la Durance concentre également une population importante, près de 200 000 personnes, vulnérable à ses crues tumultueuses et pour lesquelles les pouvoirs publics ont investi depuis vingt ans des dizaines de millions d'euros pour mieux les protéger.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258402304-20211215-DELIB_2021_

Or, ces rejets massifs, qui vont donc encore augmenter, ont des effets majeurs tout d'abord sur la biodiversité évoquée précédemment. Quelques exemples : populations de poissons divisées par 5 par rapport à l'amont de la restitution, quasi-disparition des espèces d'oiseaux nicheurs sur les galets – espèces par ailleurs très menacées - du fait de la variation continue des débits et donc des niveaux d'eau ; assèchement des milieux et des zones humides en aval du point de rejet, du fait de l'effondrement du lit dû au ravinement du fond de la rivière, etc.

Ces restitutions, extrêmement chargées en limons, provoquent également un exhaussement et une fermeture de la partie terminale du lit de la Durance, abaissant déjà aujourd'hui de manière alarmante les niveaux de protection d'Avignon et de la quasi-totalité de l'Agglomération Terre de Provence.

Enfin, ces variations de débits qui vont encore augmenter pendant le printemps et l'été vont exposer de manière très fortes les nombreux usagers de la Durance à cette période (des accidents se sont déjà produits ces dernières années).

Face à cela le Comité syndical du SMAVD propose par la présente motion que **l'augmentation de ces restitutions en Basse-Durance de 300 Millions de mètres cube supplémentaires soit accompagnée par la mise en place de 9 actions d'accompagnement, listées ci-après, afin d'éviter des impacts catastrophiques sur ces 50 km de rivière.**

Ces 9 actions ont été adressées au Sous-Préfet d'Istres le 22 septembre pour prise en compte dans la Feuille de route en vue de la rééquilibrer. Cela n'a finalement pas été intégré. Le Président WIGT en a parlé dans son discours du 24 septembre à St Chamas et les a remises directement au Préfet de Région.

Sans la prise en compte de ces mesures d'atténuation des impacts, les élus de la Basse Durance déjà très inquiets de la situation ont fait part de leur intention de se regrouper, d'informer les populations de cette situation et de se lancer à leur tour dans une action contentieuse pour faire entendre leur voix.

Afin d'éviter de tomber dans la politique du pire, le SMAVD appelle de ses vœux que l'Etat intègre ces mesures raisonnables et responsables dans la feuille de route, qui garantira alors l'amélioration de la situation de l'Etang de Berre sans pour autant aggraver celle de la Durance. Ce n'est que sur la base de cette feuille de route révisée et enrichie, que les territoires de Berre et de la Durance pourront continuer à travailler main dans la main dans un esprit de solidarité, de responsabilité et de respect mutuel.

Ces actions sont les suivantes :

1- Mise en place d'un suivi biologique, morphologique et piézométrique

Il a été démontré que les restitutions ont des impacts avérés sur plusieurs compartiments biologiques ou physiques de la Durance :

- la faune piscicole (poissons et invertébrés) avec une très forte diminution de la diversité et de la biomasse des populations en comparaison d'une station témoin située en amont du point de restitution de Mallemort (densité divisé par 5 selon le dernier rapport de l'IRSTEA de 2021)

REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258402304-20211215-DELIB_2021_

- l'avifaune inféodée aux rivières en tresses qui ne trouve plus les conditions adéquates pour nicher sur les galets de la Durance
- la morphologie de la Durance est bouleversée par ces restitutions avec des très forts abaissements en amont et au contraire des dépôts de limons massifs en aval avec une mise en péril des agglomérations d'Avignon et de Châteaurenard par des risques d'inondations fortement accrus.
- Des niveaux de nappes qui peuvent fortement baisser du fait de l'abaissement du lit et ayant pour conséquence d'assécher les forêts humides et les milieux humides qui ont besoin d'une nappe haute.

Face à cela un véritable suivi pérenne de ces compartiments et des niveaux d'alertes seront mis en place pour anticiper des effets non réversibles ou catastrophiques sur tous ces compartiments.

Ces suivis spécifiques seront pris en charge par les institutions et opérateur à l'origine de ces rejets ou en charge de l'aménagement hydroélectrique.

2- Mise en place de dispositifs visant à sécuriser les activités en Rivière

La Durance est de plus en plus fréquentée par différents usagers : pêcheurs, chasseurs, promeneurs, baigneurs, kayakistes, etc. Pendant la période estivale, de nombreux touristes fréquentent la Durance sans en connaitre le fonctionnement sous restitutions. En même temps, l'augmentation des restitutions expose ces publics à des risques de piégeages par des montées des niveaux d'eau pouvant être brutales. Plusieurs personnes ont du reste été piégées ces dernières années rendant nécessaire des interventions des services de secours.

Afin d'éviter la survenue d'accident, une étude sera réalisée pour définir puis mettre en œuvre les dispositifs et les moyens adéquats.

3- Mise en œuvre de la diminution des gradients de montée et de descente des débits de restitutions

Depuis plusieurs années, des études ont montré l'intérêt théorique de diminuer les gradients de montée et de descente des restitutions. Un programme d'expérimentation grandeur nature est en cours.

Pour diminuer l'impact du surplus de restitutions, en particulier pendant les périodes de printemps et d'été pendant lesquelles les populations piscicoles migrent, se reproduisent et se développent, cet adoucissement des gradients sera mis en place pendant la phase expérimentale de 5 ans. Cela permettra du reste de diminuer sensiblement les risques sur les usagers se trouvant en Durance.

4- Vérification de l'adéquation entre le nouveau régime hydrologique et les conditions de montaison des migrateurs amphihalins

Des dispositifs de franchissement des poissons migrateurs amphihalins (aloses, lamproies et anguilles) ainsi que des peuplements locaux viennent d'être mis au point après plusieurs

REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258402304-20211215-DELIB_2021_

années d'études complexes. En effet, la seule possibilité technique pour permettre à ces espèces de remonter la Durance est l'abaissement des deux seuils présents en rivière réalisés initialement pour maintenir la nappe au droit d'anciennes souilles d'extraction entre Avignon et Châteaurenard. Il a donc fallu réaliser des modèles hydrauliques, des modèles de la nappe et des études très fines pour dimensionner, designer et tester des passes compatibles avec les capacités de nage des espèces cibles au regard de l'hydrologie actuelle. Or ces nouvelles modalités de restitutions vont modifier considérablement l'hydrologie, en particulier en printemps et en été, correspondant justement à la période de montaison puis de frai de ces espèces. Il faudra donc qu'EDF fournisse les courbes de débits classés projetés afin de vérifier que les dispositifs imaginés fonctionnent dans ces nouvelles conditions.

L'Etat accompagnera donc dans cette démarche le SMAVD en lui octroyant une dérogation en vue de prolonger l'échéance réglementaire pour la réalisation de ces passes à poissons. En cas de nouvelles études à réaliser pour les rendre compatibles avec ces nouveaux débits, un financement de ces dernières devra être trouvé pour ne pas faire une nouvelle fois porter ces contraintes financières au SMAVD qui subit cette nouvelle modification du régime hydraulique en aval de Mallemort.

5- Faciliter les opérations de suivis des enlimonements et de curage au droit d'Avignon

D'importants dépôts de limons se sont accumulés dans la partie aval de la Durance, en particulier entre le seuil 68 et la confluence du Rhône. Cette accumulation est un des effets des restitutions fortement chargées en limons qui se sédimentent dans la Durance à cet endroit où les pentes et les vitesses s'abaissent fortement. Ces dépôts sont en partie repris en crue mais celles-ci étant devenues trop peu fréquentes du fait des aménagements hydroélectriques : l'auto-curage qui se faisait naturellement n'est plus possible dans la Durance aménagée. Il est à noter qu'actuellement cet enlimonnement est devenu tellement important que le système d'endiguement d'Avignon atteint ses limites dès la crue centennale alors que son niveau de sûreté était de l'ordre millénal avant l'augmentation des restitutions de 2006.

L'Etat et/ou EDF devront donc assurer le maintien d'un état du lit suffisamment bas pour ne pas augmenter la vulnérabilité des dizaines de milliers d'habitants protégés par des digues contre les crues (Avignon en rive droite et Châteaurenard jusqu'au Vigueirat en rive gauche). C'est du reste une obligation de la CNR dans la partie qu'elle gère en extrémité aval de la Durance. Le suivi des dynamiques de dépôts de limons, de l'exhaussement du lit, des conditions d'écoulement des crues d'une part et les travaux de correction nécessaires d'autre part actuellement à l'étude dans le cadre de la démarche "état cible" devront être poursuivis, consolidés et pérennisés tant en matière de gouvernance, de financements que de périmètre géographique.

Deux ouvrages d'art sont très directement impactés par les évolutions de la géométrie du lit de la rivière et présentent d'ores et déjà des risques substantiels de mise en charge ou d'accrochage d'embâcles. S'agissant du pont routier suspendu de la RD570N et du viaduc ferroviaire Paris – Lyon – Marseille reliant Avignon à Rognonas, leur cas spécifique et leurs maîtres d'ouvrages, respectivement le Département des Bouches du Rhône et la SNCF, devront largement être associés à l'ensemble.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258402304-20211215-DELIB_2021_

6- Trouver des modes de financement pour compenser le surcout des travaux lié à l'augmentation des débits

Avec cette nouvelle augmentation des restitutions qui fait suite à celle de 2006, les conditions d'intervention dans le lit pour assurer la surveillance, l'entretien et les travaux divers sur les digues et seuils actuellement déjà très contraintes vont encore se complexifier en faisant potentiellement courir un risque sur des infrastructures de protection contre les crues d'un tronçon très peuplé (plus de 200 000 personnes directement exposées) ainsi que sur les infrastructures de transport ou d'électricité (ligne THT).

Les coûts d'intervention pour des travaux en aval de Mallemort vont donc être très sensiblement augmentés si les fenêtres d'interventions se réduisent drastiquement ou si les débits nominaux en phase de chantier sont plus élevés. D'autres créneaux sans crues ni restitutions devront être proposées en hiver et les surcouts de ces travaux devront être pris en charge par les institutions étant à l'origine de ces nouvelles contraintes.

7- Opérations de recharge sédimentaire pour accompagner les rejets d'eau

Un des problèmes liés aux restitutions provient du fait que les eaux lâchées à Mallemort ne sont pas accompagnées des graviers qui sont naturellement charriés par la Durance. Il s'ensuit donc un phénomène d'érosion progressive qui a fait baisser le lit en aval de plusieurs mètres, phénomène qui se poursuit encore aujourd'hui. Cet abaissement pose des problèmes d'abaissement de la nappe qui se traduit par un assèchement de la forêt rivulaire et des zones humides ainsi qu'un déchaussement des ponts, routes et digues.

Des opérations de recharge sédimentaire seront mises en place en urgence en vue de limiter voire d'endiguer ce phénomène. Les modalités techniques ont déjà été mises en place et l'Etat doit permettre leur mise en œuvre le plus rapidement possible.

8- Mettre en œuvre des opérations de diminution des impacts sur l'avifaune nicheuse sur les galets de la Durance

Afin de compenser une partie des pertes d'habitats pour les espèces nicheuses dans les graviers de la Durance, une campagne de mise en œuvre de radeaux à sternes sera réalisée dans tous les plans d'eau attenant à la Durance en aval de Mallemort. Ces dispositifs ont été testés avec succès sur le site du Puy-Sainte-Réparade et peuvent maintenant être déployés.

Des financements seront mis en place pour déployer rapidement ce dispositif.

9- Comment concilier valorisation de la Durance et restitutions

Près de la moitié de la Basse Durance est impactée par les restitutions et va l'être de manière encore plus importante pendant les périodes de printemps et d'été correspondant aux périodes de fréquentation potentielle maximum. Ces restitutions sont un frein considérable à la valorisation de la Durance qui est à l'œuvre à l'amont : kayak, baignade, promenade, évènements, pêche, chasse, etc.

Cette difficulté de réappropriation de la Durance pour des usages vertueux laisse le champ libre à toute sortes de trafics et de dépôts de déchets qui ont été éliminés en amont par la mise en œuvre d'une politique de valorisation des bords de Durance beaucoup plus compliquée ici du fait de l'importance des restitutions.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258402304-20211215-DELIB_2021_

Cette partie du territoire est donc triplement impactée : dans ses possibilités de développement, par des pratiques délictueuses qui perdurent et des conditions de sécurité des usagers résiduels qui posent problème.

Une étude du développement de cette partie du territoire sera mise en œuvre en vue de mettre en œuvre des actions de valorisation de la Durance et de lutte contre les pollutions et trafics de tous genres.

Pour conclure, le Comité Syndical souhaite réaffirmer que le SMAVD a toujours assumé ses missions en favorisant les approches globales et concertées.

Les élus du Comité Syndical souhaitent que le SMAVD soit convié aux réunions de concertation à venir qui se tiendraient sur le sujet.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE la motion telle que présentée,
- AUTORISE le Président à transmettre ladite motion aux autorités concernées et aux collectivités duranciennes pour adoption éventuelle par leurs assemblées délibérantes.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 27 DEC. 2021

Le Président

Yves WIGT

SYNDICAT MIXTE DE LA DURANCE

Le Président

Yves WIGT